

DEC182963DR15

Décision portant nomination de M. Ahmed BENTALEB aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 171277DGDS du 21 décembre 2017 nommant Mme Cécile ZAKRI, directrice de l'UMR 5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivré à M. Ahmed BENTALEB le 17 octobre 2018 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Ahmed BENTALEB, AI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 octobre 2018.

Article 2 : Missions

M. Ahmed BENTALEB exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Ahmed BENTALEB sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.



Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 19 novembre 2018

La directrice d'unité

Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA